

## TARIFS DE L'OFFICE NOTARIAL

---

### **PARTIE I : LE TARIF REGLEMENTE**

Le tarif réglementé des notaires est consultable à l'adresse suivante <https://www.notaires.fr/fr/profession-notaire/le-tarif-du-notaire-emoluments-et-honoraires>

### **PARTIE II : NEGOCIATION IMMOBILIERE ETUDE**

L'office notarial ne pratique pas actuellement de négociation immobilière.

### **PARTIE III : PRESTATIONS NON TARIFEES (honoraires libres)**

*Dans le cadre de l'article L.444-1 et article annexe 4-9-4° du Code de Commerce*

- Information courante : offerte
- Rédaction d'un compromis de vente sous seing privé : 200€ HT (240€ TTC)
- Cession de fonds de commerce, de clientèle, de droits sociaux : 3% du prix stipulé avec un minimum de 1.500€ HT (1.800€ TTC) hors droits d'enregistrement, frais de publicité, d'immatriculation et de signification au bailleur
- Constitution de société : sur devis
- Election de domicile : 500€ HT (600€ TTC) pour l'élection de domicile et jusqu'à 10 oppositions, et 50€ HT (60 € TTC) par opposition supplémentaire
- Bail commercial ou professionnel ou tout renouvellement : 1 mois de loyer HT et hors charges avec un minimum de 640€ HT (800€ TTC)
- Conseil à la rédaction d'un testament olographe : 100€ HT (120€ TTC) hors coût de l'inscription au fichier central des dernières volontés (11,42€ au 1<sup>er</sup> novembre 2021)
- Règlement de factures postérieures au décès, dans le cadre d'un dossier de succession : Cf lettre de mission
- Rédaction et envoi par lettre recommandée avec accusé de réception d'un congé pour vendre au locataire : 50€ HT (60€ TTC)